

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
26 mai 2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

OBJET : Révision des
tarifs des services
périscolaires – à compter
de septembre 2025
(délibération rectificative
suite erreur matérielle
annule et remplace 0925)

N° 16/25

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juin à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqué se sont réunis en séance publique dans la salle Jacques REGNIER sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

JM DELAÎTRE, S. BOYER, M. KHIR, C. DROUET, S. PINTO, A. DEZWARTE, M. COUTURIER, B. GASCARD, JF. SORNEIN, P. DARAGON, C. BOURON

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRESENTES

P. BORNAND, C. THIROUIN, A. DOUIN

Madame S. PINTO a été désigné secrétaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 2 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser les tarifs des services périscolaires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter les nouveaux tarifs 2025/2026 ci-dessous, applicables au 1^{er} septembre 2025.

<u>DÉSIGNATION</u>	ANCIENS TARIFS (l'unité)	NOUVEAUX TARIFS (l'unité)
- Garderie le matin	3,36	3.44
- Garderie le soir	3,36	3.44
<u>- Garderie le Mercredi : engagement annuel (payé mensuellement)</u>		
• Journée	18,20	18.65
• ½ Journée	12,00	12.30
<u>- Garderie le Mercredi : occasionnel</u>		
• Journée	24,20	24.80
• ½ journée	18,20	18.65
- Restauration scolaire enfant maternel	3.75	3.85
- Restauration scolaire enfant primaire	4	4.10
- Restauration portage repas	5.85	6
- <u>Etude scolaire,</u> Forfait mensuel dès la 1 ^{ère} fréquentation	20.83	21.32

Le Maire,
Jean-Marc DELAÎTRE

MAIRIE DE PECQUEUSE
ESSONNE